

Guide de la création d'entreprise en 2023

SeDomicilier accompagne les entrepreneurs d'aujourd'hui
et de demain dans la création de leur entreprise.



Sommaire

Introduction	2
I) L'idée, le concept	3
II) L'étude de marché	6
III) L'importance du business plan	13
IV) Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?	17
V) Trouver des financements	34
VI) Choisir son adresse de siège social	45
VII) Les formalités de création d'entreprise	52
VIII) Le début d'activité	57
IX) L'après création	62
Conclusion	66
Liens utiles	72



Prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers

Créer son entreprise, un rêve et une réalité à anticiper



*2022 est une année record avec
1 072 000 créations d'entreprise en France.*

C'est dire si se mettre à son compte remporte tous les suffrages en France, alors que le pays, comme partout ailleurs, a connu des mois très difficiles avec la crise sanitaire. Au lieu de freiner les envies d'indépendance, elle les a décuplées.

Certes, pour une partie des actifs, cette solution a avant tout servi à se sortir d'une situation financière délicate, mais pour d'autres, la pandémie a été le révélateur d'une volonté personnelle vers l'entrepreneuriat, en solo ou non.



Partie 1

L'idée, le concept



← Prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers

L'idée, le concept



Qu'elle soit innovante, révolutionnaire ou évidente, une idée de projet entrepreneurial ne produira de la valeur que si elle est mise en œuvre méthodiquement.

Trouver une idée de projet suppose par exemple d'observer un besoin non satisfait, d'explorer plusieurs secteurs, de développer un concept étranger, d'imaginer quelle sera sa cible, etc. Dans tous les cas, cette idée doit correspondre en premier à vos capacités et à votre envie. Inutile de se lancer dans un projet d'entreprise sans être passionné, ou au minimum intéressé, par ce que l'on fait. Car n'oubliez pas que lancer son entreprise suppose aussi de ne pas compter ses heures, en particulier au début.



L'idée, le concept

Mieux vaut alors se concentrer sur une idée évidente pour soi, à condition bien sûr qu'elle réponde à un besoin, ou que vous puissiez éventuellement le créer s'il n'existe pas encore. Après tout, qui avait besoin d'un smartphone avant que cela n'existe ?

Certaines idées sont parfois évidentes. Vous avez une formation spécifique, vous savez qu'un besoin existe chez les particuliers ou chez les entreprises, vous avez alors plusieurs cartes en main pour réussir la création de votre structure.

Par exemple, si vous souhaitez lancer votre entreprise de services informatiques à destination des autres entreprises dans une grande ville, vous avez de grandes chances de trouver des clients car la transformation digitale devient urgente.



L'étude de marché



Prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers

L'étude de marché



Après avoir déterminé votre concept, l'étude de marché est la première étape incontournable pour s'assurer du potentiel commercial et de la faisabilité de son projet.

Même avec un métier porteur sur le papier, il est bon de s'intéresser à la réalité des possibilités. Voici les questions à se poser et les principales phases d'une étude de marché.



Les 5 questions à se poser pour réaliser son étude de marché

1 - Comprendre la dynamique de son secteur

Vous avez choisi votre secteur, mais quelle est sa situation actuelle ?

S'agit-il d'un marché en croissance, stable ou en déclin ? S'agit-il d'un marché fragmenté, c'est-à-dire constitué essentiellement d'indépendants, ou d'un marché dominé par quelques grandes marques ? Pour cela, vous devez visualiser diverses données qui vous donneront une image économique du marché fiable :

- Évolution du chiffre d'affaires global sur les dernières années
- Évolution du nombre d'entreprises et d'emplois
- Poids des indépendants par rapport aux marques
- Structure des réseaux de distribution

Où trouver ces informations statistiques ?

Consultez les sites de l'INSEE ou d'Eurostat, les journaux économiques et les magazines spécialisés pour des informations sur le secteur. Pour des données plus spécifiques pour une étude territoriale, l'INSEE fournit des données locales détaillées, de la région jusqu'à la commune où vous souhaitez vous installer. Vous pouvez exporter vos données pour les visualiser en cartes.



Les 5 questions à se poser pour réaliser son étude de marché

2 - Identifier les attentes des clients

Il s'agira ici d'observer les comportements des clients potentiels, ainsi que leurs habitudes d'achat :

À quelles occasions font-ils appel à vos produits ou services ?
Pour résoudre un problème, par nécessité ou par simple envie.

- Quelles sont les caractéristiques essentielles au niveau du produit ou du service ? Qualité, prix, fonctionnalités, durée de vie, etc.
- Quel est le profil type de la clientèle (profil sociodémographique des particuliers ou des entreprises) ?
- Qui prend la décision d'achat ? Est-ce la même personne que l'utilisateur final ?
- Quel est leur budget ?
- Ces informations seront disponibles sur des sites spécialisés dans votre secteur, dans des études effectuées par des cabinets indépendants. Mais surtout, en allant sur le terrain, c'est-à-dire à la rencontre de vos futurs clients et de l'environnement de votre proposition.



Les 5 questions à se poser pour réaliser son étude de marché

3 - Analyse de la concurrence

Cette analyse vous permettra de vérifier que vous avez une place sur le marché, autrement dit qu'il n'est pas déjà saturé par les mêmes propositions. Elle vous sera également utile pour analyser la stratégie de vos concurrents et d'affiner la vôtre. Là encore, cela nécessite d'étudier les données disponibles :

- positionnement
- clientèle visée
- stratégie commerciale en place
- nombre d'employés
- chiffre d'affaires
- âge de l'entreprise, etc.

Pour trouver ces informations, aidez-vous des moteurs de recherche, annuaires, sites internet de vos concurrents. N'hésitez pas non plus à vous rendre sur place, à visiter leurs points de vente ou à aller parler à leurs commerciaux.



Les 5 questions à se poser pour réaliser son étude de marché



4 - Trouver un angle de différenciation

La différenciation est la clé pour apporter une offre novatrice. Un plombier ou un serrurier peuvent aussi avoir des différences par rapport à leurs concurrents, que ce soit par leur réactivité, leurs gestes commerciaux ou leur expérience client. Trouvez le vôtre, autrement dit cet aspect de votre métier, ou un trait de votre personnalité, que vous pouvez mettre en avant.



Les 5 questions à se poser pour réaliser son étude de marché

5 - Vérifier que votre offre commerciale fait mouche

La dernière étape de votre étude de marché consiste à vous assurer que votre concept répond bien à une demande présente sur le secteur. Pour cela il vous faudra approcher des clients potentiels afin de récolter leur avis. Évitez les personnes trop proches qui seraient plutôt tentées de vous faire plaisir et allez voir plus loin, sur votre cible commerciale.



L'importance du business plan



← Prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers

L'importance du business plan

À l'inverse de l'étude de marché, le business plan est la retranscription de votre business model et de tous les éléments économiques susceptibles d'accélérer votre croissance. Ce document est important si vous faites des demandes de financements auprès d'organismes ou de business angels. Parfois, les conclusions de votre business plan vous amèneront à compléter ou modifier votre offre, à différer ou peut-être abandonner votre projet. C'est en quelque sorte, le « feu vert » qui vous autorisera à continuer.

1 - Comment organiser l'argumentaire de votre business plan ?

Il doit comporter différents éléments récoltés pendant votre étude de marché :

- Résumé du projet ou executive summary : activité, marché, chiffres clés et besoins...
- Descriptif de votre entreprise : histoire, structure, localisation et profil du ou des dirigeants et leurs complémentarités
- Présentation de vos produits ou services
- L'étude de marché
- Votre démarche et positionnement stratégique : avantages concurrentiels, politique de prix et étapes de développement commercial
- Le fonctionnement de l'entreprise



L'importance du business plan

1 - Comment organiser l'argumentaire de votre business plan ?

À cela s'ajoute une dimension plus pragmatique, puisqu'il s'agit de traduire en données chiffrées vos hypothèses de développement et besoins de financement. Cette partie, complexe, nécessite dans la plupart des cas d'avoir recours à un professionnel de la comptabilité.

Elle comprend :

- Le compte de résultat prévisionnel,
- Le bilan prévisionnel,
- Le plan de financement à trois ans,
- Le plan de trésorerie sur 12 mois
- Le calcul de seuil de rentabilité
- La capacité d'autofinancement
- Le taux d'endettement

Il est aussi important de préciser le choix de votre statut juridique et de l'organisation de votre entreprise.

Conseil

Un business plan ne doit pas être une démonstration de vos talents d'écrivain.
Utilisez des termes simples, évitez le jargon de votre domaine.



L'importance du business plan

2 - Faut-il confier son business plan à un cabinet d'études ?

La réponse est oui d'office si vous avez déjà confié à un cabinet votre étude de marché. Car l'un ne va pas sans l'autre. Mais, dans les deux cas, cela représente un coût dont le retour sur investissement n'est pas garanti. Tout dépend donc de votre budget préparatoire d'une certaine manière. Si votre projet est d'ampleur, c'est indispensable. À l'inverse, en cas de projet en solo, ce n'est pas forcément utile.

Si vous vous lancez dans l'opération vous-même, sachez néanmoins que la précision des données est primordiale. La moindre approximation pourrait pénaliser votre demande de financements.

Outils

Pour vous aider à construire votre business plan Bpi France propose un outil intuitif. Avant de l'utiliser, il faut créer son compte. Cela vous donnera aussi accès à de nombreuses informations et la possibilité d'échanger dans des groupes de discussion.

Vous trouverez également des modèles de business plan en ligne pour vous aider à le rédiger.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

Ce choix ne se fait pas à la légère, car il détermine à la fois la fiscalité, la responsabilité et la rémunération. Vous souhaitez exercer en votre nom propre, sans associé ? Autrement dit en indépendant ?

1 - En micro-entreprise, ex-auto-entrepreneur



En 2022, les créations de micro-entreprises ont augmenté de 4,8% par rapport à 2021.

Les micro-entrepreneurs bénéficient du régime micro social simplifié : les formalités administratives, juridiques et fiscales sont très largement allégées. Le régime fiscal micro social simplifié consiste à régler vos cotisations sur la base du chiffre d'affaires réalisé. Autrement dit, si vous indiquez 0 sur votre déclaration à l'URSSAF, vous n'aurez rien à déboursier. Tout est ainsi proportionné et sans mauvaise surprise.

Ce régime s'adapte à toutes les activités commerciales, artisanales et aux professions libérales. Seules les activités agricoles ne peuvent être exercées.

La micro-entreprise étant un statut facilitant l'entrepreneuriat indépendant, il se limite à des plafonds de chiffres d'affaires, et cela, en plusieurs temps :



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

1 - En micro-entreprise, ex-auto-entrepreneur

- Un premier plafond : La franchise de TVA

En 2023, le plafond avant l'application de la TVA en micro-entreprise est de :

Activités	Plafond avant TVA
Professions libérales	34 400€ HT
Artisans	34 400€ HT
Commerçants	82 800€ HT

👍 Bon à savoir

Petite subtilité, il y a un plafond majoré quand ce montant n'a jamais été atteint précédemment (respectivement **36 500€** et **94 300€**).

- ➔ Si vous dépassez ce plafond, la TVA s'applique au 1er jour du mois concerné. La mauvaise nouvelle : vous devez rectifier vos factures du mois en cours et y ajouter la TVA.
- ➔ Si vous travaillez avec des entreprises, ce n'est pas un problème le plus souvent, car - en dehors d'exceptions comme les assureurs - elle récupèrent la TVA. Avec des particuliers, c'est plus délicat. Dans ce cas, vous serez peut être amené à diminuer vos tarifs.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

1 - En micro-entreprise, ex-auto-entrepreneur

- **Un second plafond : la sortie du régime de l'auto-entreprise**

Bien sûr, à partir d'un certain montant de CA, vous sortirez du régime. C'est automatique auprès de l'URSSAF dès le dépassement à la fin de l'année civile.

Si bien que si vous dépassez auparavant, cela ne change rien, vous changerez de statut au 1er janvier de l'année suivante. Si vous ne faites rien, vous basculerez en Entreprise Individuelle. Vous pourrez également opter pour un autre statut. Vous avez aussi tout intérêt à anticiper.

Activités	Plafond avant TVA
Achat/ventes de marchandises	176 200€
Prestations de service commerciales ou artisanales	72 500€
Profession libérale	72 500€

Bon à savoir

Prévenez vous-même les impôts en amont si vous allez changer de régime. L'URSAFF ne transmet pas directement ces informations.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?



• Les taux d'imposition pour différentes activités

- Pour les activités de vente de marchandises et fournitures d'hébergement (sauf location d'habitation meublée et logements meublés de tourisme) : 12,8%
- Location d'habitation meublée, prestations de services, professions libérales relevant du RSI et de la CIPAV : 22%.
- Location de logements meublés de tourisme : 6%

👍 Bon à savoir

Il est possible de bénéficier de l'ACRE au moment de la création de votre entreprise afin de bénéficier d'une exonération partielle de cotisations sociales.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

1 - Ayez un compte bancaire dédié

Rien ne vous oblige à ouvrir un compte professionnel, même si votre banquier vous met la pression pour cela. Mais ayez tout de même un compte dédié afin de faire vos calculs d'entrée et de sortie d'argent plus facilement. C'est dans tous les cas obligatoire après deux années où votre chiffre d'affaires est supérieur à 10 000 €.

2 - Ne voyez pas le plafond de chiffres d'affaires comme une limite à ne pas dépasser

Si vous créez votre entreprise en France en 2023, vous avez peut-être entendu parler du plafond de chiffres d'affaires qui s'applique aux micro-entrepreneurs. Il s'agit du montant maximum que vous pouvez encaisser sur une année civile sans changer de régime fiscal et social.

Mais ce plafond n'est pas une contrainte qui vous empêche de développer votre activité. Au contraire, il peut être un objectif à atteindre et à dépasser pour passer à la vitesse supérieure.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

3 - Faites attention à votre trésorerie

Si tout est plus simple, vous aurez néanmoins des frais de fonctionnement plus ou moins élevés et non pris en charge.

4 - Profitez des aides et des exonérations de charge temporaires

Auxquelles vous avez droit en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous auprès de Pôle Emploi ou de votre URSSAF.

5 - Soyez patient

Une clientèle se crée au fur et à mesure, ne baissez pas les bras les premiers mois.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

2 - En EIRL

Une EIRL est un statut assez simple, avec des règles de gestion allégées, une fiscalité assouplie et modulable. La première spécificité d'une EIRL réside dans la séparation du patrimoine professionnel et privé de l'entrepreneur.

La rédaction de statuts n'est pas obligatoire pour les EIRL, c'est pourquoi il n'y a aucune différence entre la personne morale et physique.

Il est possible d'exercer une activité en EIRL que vous soyez entrepreneur individuel, commerçant, artisan, exploitant agricole ou professionnel libéral.

Les EIRL sont imposées à l'impôt sur le revenu (IR) par défaut au moment de leur création. Cependant, les entrepreneurs peuvent opter pour l'impôt sur les Sociétés (IS) s'ils le souhaitent.

Bon à savoir

Peut-on cumuler EIRL et le régime de la micro-entreprise ?
Oui, les dirigeants d'EIRL peuvent bénéficier du régime micro-social simplifié propre aux micro-entrepreneurs. Mais dans ce cas, ils sont soumis au même plafond de CA.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

3 - En EURL

Une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée est similaire à une SARL avec un seul salarié. Un seul associé est requis, qui peut être une personne physique ou morale.

Au moment de la création d'une EURL, aucun capital minimum n'est obligatoire. Et la responsabilité de l'associé unique est limitée au montant de ses apports en capitaux au sein de l'entreprise

Son patrimoine personnel ne peut être engagé, sauf s'il a commis une faute de gestion reconnue.

Le fonctionnement de la société est fixé par des statuts, dont la rédaction est laissée relativement libre. Vous avez la possibilité d'exercer de nombreuses activités commerciales, agricoles ou artisanales.

L'EURL est dirigée par un gérant, représentant légal de la société. Enfin, vous avez le choix entre une imposition à l'IR ou à l'IS. Par défaut, l'EURL est imposée à l'impôt sur le revenu, sauf si l'associé unique est une personne morale. Dans ce cas, les bénéfices de la société sont imposés entre les mains de l'associé, en fonction du barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Une imposition à l'IR peut être très avantageuse, car les pertes sont imputables sur les revenus de l'associé unique, ce qui peut faire diminuer considérablement le taux d'imposition de l'associé.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

3 - En EURL

Comment êtes-vous rémunéré ?

Le gérant associé unique peut choisir de s'octroyer une rémunération ou d'exercer ses fonctions gratuitement. Dans ce cas, il est imposé à l'impôt sur le revenu, en fonction du barème progressif. Il peut aussi se distribuer des dividendes si l'EURL est imposée à l'IS.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

4 - En SARL

Une SARL (Société Anonyme à Responsabilité Limitée) est un statut juridique très populaire et assez polyvalent, car il s'adapte à de nombreux projets d'entreprises.

Une SARL peut se décliner sous forme unipersonnelle (avec un associé unique), on en revient alors à l'EURL.

Le premier avantage de ce statut réside sans aucun doute dans la limitation de la responsabilité des associés au montant de leurs apports en capital dans la société. En d'autres termes, votre patrimoine personnel est protégé. Ainsi, en cas de difficultés financières, seuls votre capital social et vos apports pourront être mobilisés pour honorer vos créances, sauf en cas de faute de gestion.

Vous avez par ailleurs le choix entre les deux modes d'imposition, l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu pendant 5 ans maximum.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

4 - En SARL

Comment êtes-vous rémunéré ?

Le gérant de la SARL est rémunéré en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés. Il bénéficie d'un salaire fixe ou variable. Il peut aussi bénéficier d'avantages en nature. Quant aux associés, ils peuvent se verser des dividendes lorsqu'il est constaté, en fin d'exercice, un bénéfice distribuable.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

5 - En SASU

Une SASU est une société par actions simplifiée unipersonnelle, c'est-à-dire avec un associé unique.

La SASU peut être utilisée pour exercer de nombreuses activités commerciales, artisanales et agricoles. Son fonctionnement est souple, et dépend de vos préférences lors de sa création.

La SASU possède une grande flexibilité : l'associé unique peut être une personne physique ou morale, et il n'existe aucun capital minimum imposé.

Bon à savoir

Si les apports en capitaux sont supérieurs à 30 000€, ou si leur montant dépasse la moitié du capital social, il est indispensable de nommer un commissaire aux apports.

L'associé unique de la SASU est libre d'organiser le fonctionnement de son entreprise comme il le désire dans ses statuts. La SASU doit être dirigée par un Président, qui est le plus souvent l'associé unique.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

5 - En SASU

Vous avez le choix entre une imposition à l'IR ou à l'IS. Dans les deux cas, les charges sociales sont calculées sur le montant des rémunérations uniquement.

Comment êtes-vous rémunéré ?

Les règles de rémunération de Président de SASU sont définies dans les statuts au moment de la création de l'entreprise. Il n'est pas obligé de se rémunérer.

- Si le Président se verse un salaire, il est imposable à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements et salaires, sur le montant des rémunérations qu'il perçoit dans le cadre de son mandat.
- Si le Président reçoit des dividendes, il sera imposable à l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers, sur le montant de ses dividendes ainsi que les intérêts rémunérant son compte courant d'associé.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

6 - En SAS

La Société par Actions Simplifiée (SAS) représente un double avantage : la flexibilité et la simplicité. D'où sa grande popularité parmi les créateurs d'entreprises. Un capital social minimum de 1€ est requis et il faut être au minimum deux associés.

Une SAS est dirigée par un Président qui peut être une personne physique ou morale. Elle dispose donc d'une organisation interne solide et d'une gouvernance simplifiée. Le Président de SAS dispose des pleins pouvoirs en matière de direction interne et de représentation vis-à-vis des tiers.

La SAS peut comporter un Président épaulé d'un Directeur Général, à qui il délègue une part de ses fonctions.

Par défaut, la SAS est soumise à l'IS (impôt sur les sociétés), ce qui signifie que la société paye directement les impôts sur le résultat réalisé.

Lorsque les dividendes sont distribués à l'associé personne physique, il paie des impôts à titre personnel. Sur option, il est possible d'opter pour une imposition à l'IR (impôt sur le revenu) au moment de la création de la SAS (valable pour 5 ans maximum).



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

6 - En SAS

Comment êtes-vous rémunéré ?

Le dirigeant d'une SAS peut percevoir un salaire qui sera à déclarer dans la catégorie traitements et salaires comme un salarié. Les modalités de rémunération seront quant à elles fixées dans les statuts.

Bon à savoir

Ne choisissez pas un statut en fonction de votre entourage. Votre situation est toujours spécifique.



Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

- **Tableau récapitulatif des différentes formes juridiques**

	EI(RL)/Micro	SASU	SAS	EURL	SARL
Modalités (création, comptabilité, fiscalité)	Faciles	Complexes	Complexes	Complexes	Complexes
Limite du chiffre d'affaires	Oui (micro-entrepreneur) Non (EI ou EIRL)	Non	Non	Non	Non
Nombres d'associés	1 entrepreneur	1 associé unique	Minimum 2	1 associé unique	2 à 100
Responsable des dirigeants	Illimitée (EI) ou limitée (EIRL)	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Limitée aux apports
Régime fiscal	IR ou IS, IR obligatoire au régime micro	IS, option IR pour 5 ans maximum	IS, option IR pour 5 ans maximum	IR ou IS, IR obligatoire au régime micro	IS, option IR pour 5 ans maximum
Régime social	Régime des TNS (travailleur non salarié, désormais au régime général de la sécurité sociale)	Régime assimilé salarié	Président assimilé salarié	Régime des TNS	Gérant majoritairement au régime des TNS
Possibilité de s'associer	Non	Non	Oui	Non	Oui

Avec l'outil officiel **Mon-Entreprise**, vérifiez quel statut vous conviendra le mieux, notamment d'un point de vue fiscal. Vous pouvez ainsi simuler votre rémunération et les impôts correspondants.



Prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers

Trouver des financements



← Prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers

Trouver des financements

- **Quels sont les différents modes de financement pour créer son entreprise ?**

Certaines activités ne nécessitent pas de financement, d'autres au contraire ont besoin de quelques dizaines, voire centaines de milliers d'euros pour démarrer. Voici les modes de financement innovants et plus classiques qui pourront favoriser vos premiers investissements.

1 - Les financements externes : crowdfunding, business angels, love moneys, capitals risqueurs

- ➔ **Le Crowdfunding**, aussi appelé « financement participatif » est un mode de financement qui consiste à faire appel à un nombre important de personnes pour récolter des fonds via une plateforme. Le projet est financé grâce à l'addition d'une multitude de dons émanant de particuliers ou d'institutionnels.
- ➔ L'« **Equity based** » est un financement avec prise de participation où l'investisseur devient actionnaire de votre entreprise.
- ➔ **Les business angels** permettent non seulement de récolter des fonds, mais aussi de recevoir un véritable appui opérationnel dans la mise en œuvre de votre projet.



Trouver des financements

1 - Les financements externes : crowdfunding, business angels, love moneys, capitals risqueurs

- **Le love money** désigne les capitaux apportés par les amis, la famille ou les proches pour aider un porteur de projet. Alternative aux crédits bancaires, les proches reçoivent des parts de l'entreprise en contrepartie de leur effort financier. Il est important de noter que les proches peuvent bénéficier d'avantages fiscaux non négligeables.
- **Les capital-risqueurs** sont des investisseurs dans les fonds en capital risque, destinés à financer les activités de recherche et développement, le lancement d'une société naissante. Ils sont accessibles via des fonds dédiés sur les marchés.



Trouver des financements

2 - Les financements internes : libération du capital, capital social

Le chef d'entreprise est théoriquement le premier investisseur de sa propre structure. Vous pouvez opter pour le financement en fonds propres, c'est-à-dire directement grâce à votre épargne, ou en déposant des biens en garantie.

La libération du capital désigne le versement en espèces de l'ensemble des parts souscrites dans une société au moment de sa création. À l'origine, elles peuvent être souscrites en numéraire ou en nature.

3 - Les financements bancaires

Le chef d'entreprise est théoriquement le premier investisseur de sa propre structure. Vous pouvez opter pour le financement en fonds propres, c'est-à-dire directement grâce à votre épargne, ou en déposant des biens en garantie.

La libération du capital désigne le versement en espèces de l'ensemble des parts souscrites dans une société au moment de sa création. À l'origine, elles peuvent être souscrites en numéraire ou en nature.



Trouver des financements

4 - Les financements de l'Etat

Certaines entreprises françaises sont éligibles à la réception de fonds gouvernementaux.

Les financements sont octroyés par la Banque Publique d'Investissement (BPI France).

Il est aussi possible d'obtenir des aides financières complémentaires en vous adressant auprès des Chambres de Commerce, de Pôle Emploi, ou de réseaux d'entrepreneurs tels qu'Initiative France ou BGE.

Les différentes aides à la création d'entreprise selon les profils et les critères d'éligibilité

Ce sont des acronymes que l'on peut facilement confondre. Mais en voici le détail pour ne pas se tromper.



Trouver des financements

4 - Les financements de l'Etat

- **NACRE**

Le Nouvel Accompagnement pour la Création ou la Reprise d'Entreprise (NACRE) est dédié à un public spécifique :

Les bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Les demandeurs d'emploi non indemnisés, mais inscrits depuis plus de 6 mois ces 18 derniers mois.

Les bénéficiaires du RSA ou l'ASS.

Les jeunes entre 18 et 25 ans (ou jusqu'à 29 ans si reconnus comme personnes handicapées).

Et des profils tels que les personnes licenciées après un redressement judiciaire.

Ce dispositif mis en place en 2009, apporte une aide pendant 3 ans aux entrepreneurs en leur apportant une assistance personnalisée quant à leur projet ainsi qu'une aide financière. Celle-ci est caractérisée par l'accord d'un prêt à taux zéro qui doit obligatoirement être accompagné d'un prêt de la banque de l'entrepreneur.

Ce dispositif est axé autour de trois grands niveaux qui sont l'aide au montage, l'aide au financement et l'accompagnement.



Trouver des financements

4 - Les financements de l'Etat

- ARCE

L'aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE) est versée par Pôle emploi. Elle consiste à recevoir ses allocations chômage sous la forme de capital.

Cette aide concerne les demandeurs d'emploi percevant l'ARE. Afin de percevoir cette aide, le demandeur d'emploi doit avoir obtenu l'ACRE et déclarer son projet à Pôle emploi.

Le montant de l'aide est de 45 % des droits à l'ARE qui restent à verser. En cas d'arrêt de son activité, le demandeur d'emploi retrouve ses droits aux allocations chômage qui lui restaient.



Trouver des financements

4 - Les financements de l'Etat

- **ARCE**

L'ACRE (Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise) et ex-ACCRE, est caractérisée par une exonération de certaines charges sociales et d'un suivi personnalisé pour vous aider dans vos démarches.

- L'exonération est, depuis 2020, liée au niveau de revenus d'activité :
- Si vos revenus sont inférieurs à 30 852 € : l'exonération est totale.
- Si vos revenus se situent entre 30 852 et 41 136 € : le montant est dégressif, dont 50 % d'exonération l'année qui suit le début de l'activité.
- Si vos revenus sont supérieurs à 41 136 € : il n'y a plus d'exonération.
- L'ACRE concerne aussi des profils spécifiques :
- Les travailleurs indépendants (micro-entrepreneurs ou non) qui lancent leur entreprise y ont droit automatiquement
- Les demandeurs d'emploi indemnisés ou non indemnisés, mais inscrits
- Les bénéficiaires du RSA et de l'ASS
- Les jeunes entre 18 et 26 ans / les moins de 30 ans reconnus comme handicapés



Trouver des financements

4 - Les financements de l'Etat

- **CAPE**

Un peu moins connu des créateurs d'entreprise, le CAPE (Contrat d'appui à la création d'entreprise) vous permet de bénéficier de l'accompagnement d'une entreprise ou d'une association dans le cadre de la reprise ou de la création d'une entreprise.

- Le CAPE est un contrat qui est obligatoirement conclu par écrit. La durée maximale est de 12 mois qui peuvent être renouvelés 2 fois.



Trouver des financements

4 - Les financements de l'Etat

- **Garantie France Active**

France Active est un réseau de proximité qui aide les personnes en difficulté à créer une entreprise ou trouver un emploi.

L'objectif principal de la Garantie France Active est de faciliter l'accès au crédit bancaire à des créateurs d'entreprise demandeurs d'emploi, des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises solidaires.

Les bénéficiaires sont les personnes sans emploi ou en situation de précarité économique qui créent une entreprise ainsi que toute entreprise solidaire (commerciale ou association) qui crée ou consolide des emplois.

La garantie est accordée après dépôt d'une demande auprès du Réseau France Active.

La durée maximale de garantie est fixée actuellement à 7 ans pour un coût de 2,5 % du montant garanti.



Trouver des financements

4 - Les financements de l'Etat

Conseils

Cette liste d'aides n'est pas exhaustive ! Renseignez-vous auprès de la Chambre économique de votre département notamment pour en savoir plus sur les possibilités apportées par diverses structures, notamment des concours et des subventions au niveau local.

Qu'en est-il de l'exonération de CFE pour les micro-entrepreneurs ?

L'année de la création, vous n'avez pas à payer de CFE (Cotisation foncière des entreprises) si vous êtes micro-entrepreneurs/auto-entrepreneurs. De même, si vous avez fait moins de 5000€ de CA l'année précédente, vous êtes exonéré. Certaines professions sont exonérées de fait et de manière permanente selon leur code NAF.



Choisir son adresse de siège social



Choisir son adresse de siège social

Lors de la création d'une entreprise, le choix de la domiciliation est un paramètre crucial. L'adresse du siège social de la société est un véritable vecteur de communication et a une incidence sur l'image de marque de l'entreprise.

Cela représente un choix stratégique, car cette adresse sera présente sur de nombreux documents officiels, commerciaux, papier et numérique :

- Carte de visite
- RIB
- Devis / Factures
- Site internet
- Papier à en-tête
- Sur les annuaires en ligne (de type Societe.com)



Choisir son adresse de siège social

1 - La domiciliation chez soi

Pour domicilier une entreprise, différentes options sont possibles. La première d'entre elles est d'héberger la société au sein même du local d'habitation du créateur de l'entreprise. Cette solution s'avère en apparence la plus simple et la moins onéreuse.

- Elle séduit de nombreux auto-entrepreneurs, freelances, commerçants ou artisans.
- Bien que la loi n'interdise pas d'utiliser son logement pour exercer son activité, de nombreux inconvénients souvent méconnus incitent à éviter cette option :
- Première complication : si vous êtes locataire ou copropriétaire, le bail et le règlement de copropriété ne doivent pas l'interdire et le créateur doit en informer son bailleur avant l'immatriculation de la société.
- La même adresse suppose de casser la frontière entre vie privée et vie professionnelle. Selon votre activité, les clients sont alors susceptibles de venir chez vous, même en dehors des horaires d'ouverture.



Choisir son adresse de siège social

2 - Les espaces de coworking

Également appelés bureaux partagés, ces espaces permettent de bénéficier d'un lieu pour travailler, organiser des réunions ou encore inviter des clients. Cette solution est fort appréciée par les travailleurs indépendants, notamment dans le domaine du numérique (webdesigner, développeur, graphiste, rédacteur, etc.). Travailler hors du local d'habitation permet également de rencontrer des partenaires et de ne pas rester isolé. Enfin, beaucoup d'espaces de coworking proposent la domiciliation des entreprises.

Mais ces espaces ne sont pas dénués d'inconvénients :

- Ne pas avoir la certitude de pouvoir disposer d'un bureau.
- Pour certaines personnes, le fait d'organiser un meeting, une réunion de travail ou tout simplement accueillir des clients dans un lieu communautaire quelque peu bruyant et encombré peut se révéler contre-productif.
- Que ce soit ponctuel ou mensuel, cela représente un budget assez élevé en fonction des prestations.

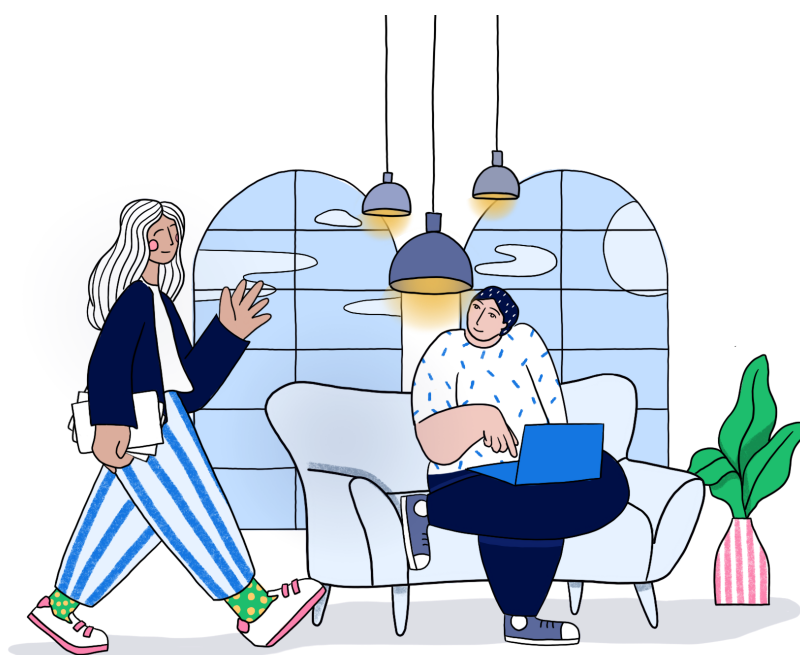


Choisir son adresse de siège social

3 - La location d'un local

Domicilier le siège social de son entreprise dans son local propre permet de compartimenter sa vie professionnelle et personnelle. Cette solution offre de nombreux avantages dont la tranquillité, la liberté ou encore le confort. Elle permet également d'asseoir son image de marque.

- Toutefois, dans le cas d'une location, la domiciliation en local implique d'importantes dépenses qui auraient pu être allouées au développement du projet ou à l'achat de matériel.



Choisir son adresse de siège social

4 - La domiciliation commerciale : flexibilité et rapidité

Domicilier le siège social de son entreprise à une adresse différente de son lieu d'habitation peut facilement s'effectuer grâce aux sociétés de domiciliation. Ces dernières ont la particularité d'offrir aux créateurs d'entreprises les nombreux avantages inclus dans les autres solutions à des prix très intéressants.

- En faisant appel à une entreprise de domiciliation de siège social, le lieu d'habitation et l'adresse de l'entreprise sont distincts.
- Autre avantage appréciable, les entreprises de domiciliation peuvent vous proposer une sélection de plusieurs adresses de prestige afin d'y installer votre société.
- Une jeune entreprise peut ainsi bénéficier d'un siège social dans une zone dynamique, attractive, calme ou même prestigieuse comme l'avenue des Champs-Élysées.

Une adresse peut faciliter l'octroi d'aides financières ou encore diminuer certaines taxes, notamment la Cotisation Foncière des Entreprises. Cette dernière se calcule suivant un taux en pourcentage qui diffère selon la ville et est très avantageux à Paris !



Choisir son adresse de siège social

- **5 conseils pour domicilier son entreprise !**

La domiciliation commerciale s'accompagne parfois de services sur-mesure qui facilitent la gestion de l'entreprise et renforcent son image :

→ **Accompagnement juridique à la création de l'entreprise**

→ **Standard et permanence téléphonique**

→ **Gestion du courrier avec réexpédition postale et numérisation du courrier**

→ **Transfert d'appel**

→ **Bureau virtuel**

Vous bénéficiez ainsi d'un véritable secrétariat et de l'adresse de votre choix



Les formalités de création d'entreprise



← Prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers

Les formalités de création d'entreprise

Après le choix de votre statut, vous devez créer votre entreprise. Pour cela, vous pouvez vous faire accompagner par un expert-comptable ou par une société de domiciliation.

1 - Le dépôt de capital

Certains statuts n'ont pas besoin de réaliser cette étape, comme les micro-entrepreneurs. Pour les autres, cette opération doit être effectuée par une personne agissant au nom de l'entreprise et ayant accès aux fonds issus des apports dits «en numéraire».

Le montant du capital social à bloquer varie au regard du statut juridique privilégié pour son entreprise lors de l'étape précédente.

Cette somme sera ainsi déposée sur un compte bloqué dans une banque ou bien directement auprès d'un notaire, en échange d'un document attestant du dépôt de capital.



Les formalités de création d'entreprise

2 - La constitution du dossier

Avant de pouvoir obtenir son immatriculation, vous devez rassembler des pièces pour constituer le dossier qui sera remis au Greffe du Tribunal de Commerce :

- Le Formulaire M0
- Un exemplaire original des statuts paraphés, datés et signés
- Une attestation de dépôt des fonds de la banque sur un compte bloqué
- L'acte de nomination du gérant de l'entreprise
- Une copie du JAL (Journal d'Annonce Légale) dans lequel a été publié l'avis de constitution ou bien une copie de l'attestation de parution datée
- Un document justifiant de l'adresse de domiciliation de l'entreprise



Les formalités de création d'entreprise

3 - Le règlement des frais administratifs

Les démarches d'immatriculation entraînent dans certains cas le paiement de frais :

- Entreprise individuelle commerciale : le coût de l'immatriculation de l'entreprise est de **25,34 €**
- Entreprise individuelle artisanale: le coût de l'immatriculation au Répertoire des métiers (RM) est de **90€**. Pour le stage de préparation à l'installation (facultatif), le tarif est d'environ **260€**
- SARL, EURL, SAS, SA : frais de publication, **200 à 230 €** en moyenne ; immatriculation commerciale : **39,42 €** ; immatriculation activité artisanale : **60 €**.
- Micro-entrepreneur et profession libérale: immatriculation gratuite. Le stage non obligatoire pour les artisans est d'environ **260 €**.



Les formalités de création d'entreprise

4 - L'immatriculation de l'entreprise

Le numéro de son entreprise s'obtient lors de son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés directement auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de son département d'implantation.

- Cette immatriculation est justifiée par l'obtention d'un numéro SIREN remis par l'INSEE, mais aussi par l'obtention d'un extrait Kbis. Le Kbis est obligatoire pour pouvoir acquérir droits et devoirs relatifs aux sociétés unipersonnelles et autres sociétés ayant une activité commerciale, soit en dehors des micro-entrepreneurs, EI, et EIRL.



Le début d'activité



Prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers

Le début d'activité



1 - Ouvrir un compte bancaire professionnel

Un compte bancaire professionnel est un compte dédié à l'activité d'une entreprise, qu'il s'agisse d'une PME, de grandes sociétés, de travailleurs indépendants ou d'artisans.

Elle reprend le fonctionnement habituel des comptes personnels, mais les banques offrent des services supplémentaires et sur-mesure. En plus de la gestion du compte en ligne, la banque peut vous fournir :

- Un suivi personnalisé de votre conseiller
- Des moyens de paiement (carte bancaire, chéquier) ou d'encaissement (TPE) au nom de votre entreprise
- Des assurances spécifiques
- Des outils de gestion de trésorerie...



Le début d'activité

1 - Ouvrir un compte bancaire professionnel

- **Avez-vous l'obligation d'ouvrir un compte professionnel ?**

Tout dépend de votre statut :

- Pour toutes les entreprises possédant une «personnalité morale» (SARL, EURL, SAS), il est indispensable d'ouvrir un compte professionnel. Vous ne pourrez d'ailleurs pas faire immatriculer votre entreprise sans avoir fait cette démarche.
- Pour les artisans et les professions libérales, la loi indique que vous devez ouvrir un compte dédié à votre activité. Elle ne précise pas s'il s'agit obligatoirement d'un compte professionnel ou non. Cependant si vous souhaitez bénéficier d'un terminal de paiement, vous devrez obligatoirement passer par le compte en banque professionnel.
- De même, pour les micro-entrepreneurs, vous devez également posséder un compte dédié à votre activité professionnelle si votre chiffre d'affaires est supérieur à 10 000 € pendant deux années consécutives. Mais il n'a pas l'obligation d'être un compte professionnel au sens strict, même si votre banquier vous soutient le contraire. N'oubliez pas qu'un compte professionnel dans une banque classique est plus cher qu'un compte standard.



Le début d'activité

2 - Mise en place de la comptabilité

Si vous êtes micro-entrepreneur, vous n'avez pas besoin de faire appel à un comptable. Vous devez suivre vos recettes et vos dépenses. De nombreux logiciels sont désormais disponibles pour vous y aider. Si vous franchissez le plafond de franchise de TVA, vous avez néanmoins intérêt à confier sa déclaration à un cabinet comptable, mais cela reste facultatif.

Les autres types d'entreprises ne sont pas obligés non plus de confier leur comptabilité à un cabinet. Mais il est une véritable aide au quotidien et un gain de temps pour se concentrer sur son activité.

Outils

Voici les liens de cabinets et d'outils de comptabilité :

Indy : un logiciel qui s'occupe de votre comptabilité grâce à l'intelligence artificielle

L'expert-comptable et Livli : ici, pour un tarif raisonnable, obtenez les services de vrais professionnels de la comptabilité



Le début d'activité

3 - Les assurances

Toutes les entreprises ne sont pas soumises aux mêmes obligations en matière d'assurance. Parmi elles, l'assurance RC Pro (Responsabilité Civile Professionnelle) est obligatoire pour certaines professions réglementées dont :

- Les professionnels de la santé (médecins, dentistes, ostéopathes, infirmières, sages-femmes, etc.)
- Les professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers de justice, etc.)
- Les experts-comptables
- Les agents immobiliers
- Les agences de voyage
- Les agents généraux d'assurance

En fonction de votre profession, informez-vous des assurances qui pourront sécuriser votre activité, notamment une protection juridique ou de votre matériel informatique.



L'après création



← Prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers

L'après création

C'est là que la véritable aventure entrepreneuriale commence. Vous avez mis en place tout le cadre de votre entreprise, de son immatriculation à sa comptabilité. Il vous faut désormais trouver des clients, vous faire connaître dans votre domaine et songer éventuellement à embaucher.

1 - Trouver des clients

Votre étude de marché et votre business plan vous ont prouvé que votre idée était viable. Vous devez désormais le prouver en attirant une clientèle. Votre mode de communication dépend bien sûr de votre activité.

- Dans tous les cas, une présence en ligne est aujourd'hui indispensable. En plus d'une présence sur les réseaux sociaux comme Facebook ou Instagram, vous avez tout intérêt à créer votre propre site Internet. Il existe des outils simples pour cela qui vous permettront de publier vos propres photos sur un design pré-établi.
- Inscrivez-vous par ailleurs sur les sites Internet correspondant à votre activité et qui peuvent vous mettre en relation avec des clients, que ce soit des particuliers ou des entreprises, en particulier si vous êtes un entrepreneur solo.



L'après création

2 - Développer votre entreprise

Le développement de votre entreprise est bien sûr directement lié au fait de trouver des clients, de les fidéliser et ainsi « de faire du chiffre d'affaires » et de l'augmenter au fil des mois. Rassurez-vous, les débuts peuvent être longs, et tout dépend également de la conjoncture.

- Restez concentré sur votre activité, et profitez des éventuels moments de calme pour prospecter et parfaire vos documents de communication et votre présence en ligne.

3 - Embaucher ses premiers salariés

Si vous avez fondé une société, et que vous avez en plus réussi à obtenir des fonds pour vous développer, vous chercherez rapidement à embaucher des salariés. Vous devrez d'abord budgétiser le coût global de ces embauches, et déduire les exonérations de charges possibles.

Ses premières embauches entraînent également de nouvelles obligations, à commencer par les bulletins de paye et les déclarations sociales.



L'après création

2 - Développer votre entreprise

Votre produit, vos solutions, ou votre propre talent ont réussi à séduire une large clientèle ? Il est désormais temps de trouver d'autres marchés pour pouvoir vous développer plus encore. Cela peut être dans une autre zone géographique, ou une cible de clientèle différente, ou la réponse à un nouveau besoin de vos clients.

Outils

Pour vous aider dans le fonctionnement de votre entreprise, la plateforme Place des Entrepreneurs permet aux créateurs de Hauts-de-France, d'Île-de-France et de Martinique d'avoir accès à des conseillers. En version Bêta à l'heure actuelle, cette solution sera par la suite étendue aux autres régions.



Conclusion

Conclusion



← Prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers

Conclusion

Parmi toutes les étapes que nous avons détaillées dans ce guide, il en est une en particulier qui vous a certainement interrogé : où domicilier votre entreprise ? Cette question n'est pas seulement cosmétique, elle est un élément important de votre image de marque, mais d'autres aspects peuvent aussi entrer en ligne de compte. C'est ce que vous propose **sedomicilier.fr**

À partir de **16,00 € par mois**, bénéficiez d'une solution sur-mesure pour toutes les formes juridiques d'entreprise. SARL ou micro-entrepreneur, vous pouvez avoir droit aux mêmes avantages. Car cette solution ne se contente pas de vous apporter une adresse pour votre entreprise. Vous avez également la possibilité de louer de réels bureaux dans un centre d'affaires à l'adresse de votre choix parmi nos propositions dans une vingtaine de villes. Soit là où vous déciderez de domicilier votre entreprise.

SeDomicilier est aussi une solution de bureau virtuel avec un standard téléphonique, la gestion et la réexpédition de votre courrier en plus d'un accompagnement global. Le tout en ligne et paramétrable à distance. Lancez-vous ainsi dans l'entrepreneuriat en toute sérénité, et en mettant une frontière entre votre vie professionnelle et votre vie privée. Profitez d'un service à 360° et d'une adresse qui marquera les esprits, avec de vrais centres d'affaires où recevoir vos clients.



Pour en savoir plus : Les fiches pratiques de SeDomicilier

Blog alimenté chaque semaine avec des articles portant sur les étapes clés de la création et de la gestion d'entreprise.

Qui sommes-nous ?

Leader français de la domiciliation d'entreprise en France, SeDomicilier est née en 2016 de l'envie de simplifier les démarches liées à l'entrepreneuriat.

Partant du principe que les premiers mois d'une jeune entreprise sont décisifs et ayant déjà vécu l'expérience de l'entrepreneuriat en tant que co-fondateur de la start-up One-Park, Jonathan Malka décide de créer SeDomicilier afin d'aider les entrepreneurs en facilitant la création de leur siège social.

SeDomicilier en quelques chiffres :



+50 000, c'est le nombre de clients qui nous ont fait confiance



+60, C'est le nombre d'adresses à Paris et partout en France



+40, C'est le nombre de collaborateurs qui se mobilisent au quotidien



Comment ça marche ?

1 - Choisissez votre adresse

Des adresses stratégiques dans des centres d'affaires prestigieux, à Paris et partout en France.

2 - Sélectionnez vos options

Une gestion flexible du courrier avec sa réexpédition ou numérisation, un bureau virtuel modulable selon ses besoins et des services sur-mesure.

3 - Téléchargez votre contrat

Toutes les formalités sont à remplir en ligne et en quelques clics, le contrat de domiciliation est signé électroniquement.

 **Pour en savoir plus : Le site internet sedomicilier.fr**

N'hésitez pas à consulter notre site internet sedomicilier.fr ou prenez gratuitement un rendez-vous avec l'un de nos experts SeDomicilier



Liens utiles

Assistant IA

- [HelloPrimo.com](https://www.helloprimo.com) : Assistant 100% gratuit pour les créateurs d'entreprise

Statistiques

- [insee.fr](https://www.insee.fr) : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
- ec.europa.eu/eurostat : Direction général chargée de l'information statistique à l'échelle européenne

Journaux économiques

- [lesechos.fr](https://www.lesechos.fr) : Journal économique quotidien
- [stratégies.fr](https://www.strategies.fr) : Journal économique hebdomadaire
- [challenges.fr](https://www.challenges.fr) : Journal économique hebdomadaire

Outils en ligne

- [bpifrance-creation.fr](https://www.bpifrance-creation.fr) : Un outil gratuit pour contruire son business plan en ligne
- [mon-entreprise.fr](https://www.mon-entreprise.fr) : L'assistant officiel de l'entrepreneur
- [place-des-entreprises.beta.gouv.fr](https://www.place-des-entreprises.beta.gouv.fr) : Services de conseils pour créer son entreprise



Liens utiles

Comptabilité

- indy.fr : Un logiciel qui s'occupe de votre comptabilité grâce à l'intelligence artificielle
- l-expert-comptable.com : Professionnel de la comptabilité en ligne
- pennylane.com : Plateforme tout-en-un de gestion financière et comptabilité
- livli.fr : Comptabilité et conseil en ligne

Ressources

- les-aides.fr : Guide en ligne national sur les aides aux entreprises
- sedomicilier.fr/fiches-pratiques : Blog alimenté chaque semaine avec des articles portant sur les étapes clés de la création et de la gestion d'entreprise



